

## Sécurité Routière

### Comme suite aux remarques de nombreux habitants riverains

qui jugent comme largement excessive la vitesse des véhicules automobiles lors de la traversée de leur village, les communes de Courmangoux et de Pressiat ont fait effectuer conjointement un comptage routier et une mesure des vitesses (VL et PL) aux entrées de Chevignat et de Pressiat. Les résultats de ces mesures ont montré que, hormis les vitesses très élevées de certains véhicules, en particulier aux heures des repas de midi ou tard dans la nuit, la moyenne des vitesses enregistrées se situe dans des limites assez raisonnables bien que légèrement au-dessus des vitesses tolérées par la réglementation. Des réflexions ont alors été menées pour trouver ensemble une solution raisonnable et acceptable pour obliger les conducteurs irresponsables et/ou inconscients à modérer leur allure en traversant nos villages.

**Il s'est avéré** que, quels que soient les aménagements envisagés, ceux-ci sont, soit efficaces mais contraignants pour le voisinage et d'un coût important de mise en place et d'entretien, soit peu performants ou mal adaptés à nos villages de type rural. Quoi qu'il en soit, nos budgets ne nous permettent pas de financer de tels équipements beaucoup trop onéreux et dont nous ne sommes pas certains qu'ils satisferont tout le monde. Seule une signalisation complémentaire pour attirer la vigilance et inciter les chauffards à une vitesse plus modérée peut être envisagée dans un proche avenir : panneaux indicateurs, limitation de vitesse, passages piétons, campagne de sensibilisation de priorités, ...

**Actuellement à l'étude** ceci impliquera évidemment tous les habitants et usagers concernés par ces éventuelles signalisations et modifications. Aussi, pour l'instant, nous comptons surtout sur le civisme et le bon sens de chacun pour réduire son allure en traversant nos villages et préserver ainsi la sécurité de tous et plus particulièrement celle de nos enfants qui sont les plus vulnérables. Une vitesse réduite garantit également la tranquillité des habitants aux abords des routes, car il est indéniable que, plus un véhicule roule vite, plus il est bruyant.

**Nous espérons que cette sensibilisation portera ses fruits, afin que la gendarmerie, qui nous a promis et confirmé son assistance et son aide, ne soit pas obligée de verbaliser les excès des contrevenants.**

## CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

### La nouvelle équipe du CCAS, après avoir recensé les besoins de la population de la commune, a décidé d'accroître l'aide sociale.

Si la commune n'a pas eu de demande de secours d'urgence ces trois dernières années, trois ont été faites en ce début d'année 2009 en raison probablement de la crise actuelle. C'est pourquoi un soutien financier est prévu aux secours d'urgence.

Le CCAS propose aussi d'aider les familles de la commune dont les jeunes participent aux camps d'adolescents d'Espace Jeunes organisés par la Communauté de Communes.

### Nouveau dispositif de délivrance des passeports biométriques

À compter du 28 avril, c'est à la mairie de Coligny que vous devrez vous adresser pour avoir un nouveau passeport.

### Ouverture de la bibliothèque Bernard Clavel

Dès le 2 mai, un grand choix de livres tout public sera disponible à la mairie chaque samedi de 10h à 12 h.

Selon les conditions suivantes :

- camps de juillet seulement
- une seule participation annuelle par enfant
- 3 niveaux d'aides en fonction des revenus :
  - impôt avant déduction de 0 à 500 € : 40 €
  - impôt avant déduction de 501 à 1000 € : 30 €
  - impôt avant déduction de 1001 à 1500 € : 20 €

Sont également proposées des aides aux familles pour les sorties scolaires en primaire, collège et lycée (classe de neige, classe de mer, séjours linguistiques) selon les conditions suivantes :

- une seule participation annuelle par enfant
- 3 niveaux d'aides en fonction des revenus :
  - impôt avant déduction de 0 à 500 € : 100 €
  - impôt avant déduction de 501 à 1000 € : 70 €
  - impôt avant déduction de 1001 à 1500 € : 50 €

Bien sûr, le repas au Candi pour les personnes âgées de plus de 70 ans habitant la commune ou en maison de retraite est maintenu. Des bancs de repos, tels que celui déjà placé sur le chemin de la Rochette, vont être installés sur la place de Roissiat et entre Courmangoux et Chevignat.

Des après-midi loisirs comme la confection de paquets cadeaux pour la décoration des sapins de Noël sont prévus. D'autres activités peuvent être envisagées.

## Le Site Internet courmangoux-roissiat-chevignat.fr

**Sur proposition** de la commission Communication, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de créer un site Internet propre à la Commune. En effet, plus de la moitié des foyers de Courmangoux sont déjà connectés à Internet et il a donc semblé opportun de donner à ces habitants la possibilité de se connecter à un site Internet communal dynamique dans lequel ils pourront s'informer, communiquer, intervenir et participer en tant qu'acteurs.

**Un site Internet** est indéniablement un moyen moderne, puissant, efficace et rapide d'information et de communication et il est à prévoir que dans quelques années cet outil sera incontournable. Il était donc opportun et judicieux que nous nous en équipions. En outre, il assurera une plus grande transparence des activités communales et des différents sujets intéressant la population. **Il permettra**, par exemple, de trouver en quelques clics toutes les informations actuellement sur les panneaux d'affichage : délibérations, comptes-rendus de réunions, arrêtés municipaux et préfectoraux, invitations, cérémonies, etc. La plupart des formulaires et autres documents administratifs les plus courants et utiles pourront également être directement et rapidement obtenus sur ce site.

**Mais, que ceux qui ne disposent pas de ces équipements informatiques se rassurent** : nous continuerons de les informer comme à l'accoutumée via les panneaux d'affichage de nos hameaux et les formulaires seront bien sûr toujours à disposition en mairie lors des permanences.

**Un forum** permettra également aux personnes intéressées de donner et d'échanger leur avis sur des thèmes d'intérêt communal ou sur des sujets d'actualité et concernant notre société.

**N'oublions pas aussi que ce site Internet sera un moyen d'ouvrir notre commune vers l'extérieur** et de la faire connaître, à travers son histoire, sa municipalité, ses commissions, ses services, sa vie locale, ses associations, etc.

Les dernières touches à la version définitive de ce site ont été apportées récemment par l'équipe de la commission Communication et sa mise en place sera prochainement confiée à une société spécialisée dans la conception, la création et le fonctionnement pratique de tels outils informatiques. Nous vous aviserons de sa date de mise en fonction dès qu'il sera installé et opérationnel.

**Internètement vôtre !**

# Courmangoux

Spécial Finances

Avril 2009

A

## Finances locales

### Chaque année, le conseil municipal est amené à délibérer sur deux documents importants :

- Le compte administratif de l'année écoulée (N-1) qui représente la réalité de la gestion communale.
- Le budget primitif qui recense l'ensemble des prévisions des dépenses et recettes de la commune pour l'année en cours (N).

Ces deux documents sont, bien entendu, publics et consultables en Mairie.

### LE COMPTE ADMINISTRATIF 2008

C'est donc à partir du compte administratif 2008, dernier exercice clos et approuvé, que l'on peut se faire une idée précise de la réalité de la gestion communale.

Il se présente en deux sections : fonctionnement et investissement, elles mêmes subdivisées en dépenses et recettes.

### 1. FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

Elles se divisent en quatre grandes catégories :

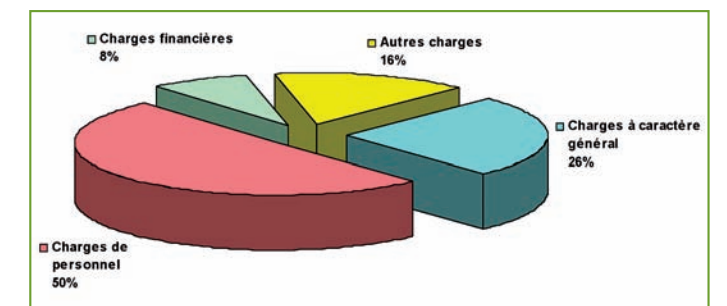
a) Les charges à caractère général : 63 000 € (25 % des dépenses). Ce sont tous les achats de fournitures diverses (administratives, scolaires, d'entretien, de fluides), toutes les locations, contrats d'entretien et autres primes d'assurance ... et enfin, tous les frais de services (indemnités comptables, abonnement téléphonique, affranchissements, honoraires et autres taxes dues par la commune).

b) Les charges de personnel : 125 000 € (50 % des dépenses). Elles comprennent toutes les rémunérations et les charges sociales de tous les personnels employés à temps complet ou partiel par la commune.

c) Les charges financières : 20 000 € (8 % des dépenses). Ce sont tous les intérêts d'emprunts.

d) Les autres charges diverses : 39 000 € (16 % des dépenses). Il s'agit des indemnités du Maire et des Adjointes, du service incendie, et autres dépenses diverses.

Le total des dépenses de fonctionnement atteint 247 000 €, ce qui donne un ratio par habitant de 494 € (calcul sur la base de 500 habitants).



Il est important d'étudier l'évolution de ces dépenses par rapport à l'année 2007. On note une augmentation de :

- 5,56 % des dépenses totales.
- 8,78 % des charges de personnel
- 185,70 % des intérêts de la dette.

Une attention particulière doit être portée sur ces chiffres qui ont un impact sur la capacité d'autofinancement (caf) de la commune.

## Recettes

Elles se divisent en trois catégories :

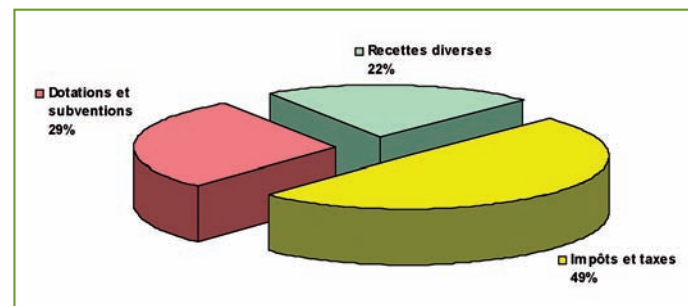
a) Les impôts et taxes perçus par la commune : 126 000 € (49 % des recettes)

b) Les dotations et subventions : 74 000 € (29 % des recettes)

c) Les recettes diverses : 55 000 € (22 % des recettes).  
Ce sont des locations, le revenu de la carrière, la contrepartie de la mise à disposition du personnel communal à la communauté de communes (C.C.T.E.R.) pour l'entretien de la voirie communautaire.

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 250 000 €, soit un ratio par habitant de 510 € (calcul sur la base de 500 habitants).

Les recettes de fonctionnement reposent historiquement sur la fiscalité. Depuis 3 ans, les dotations de l'Etat augmentent moins vite que l'inflation et celles-ci n'absorbent plus l'augmentation des charges de gestion.

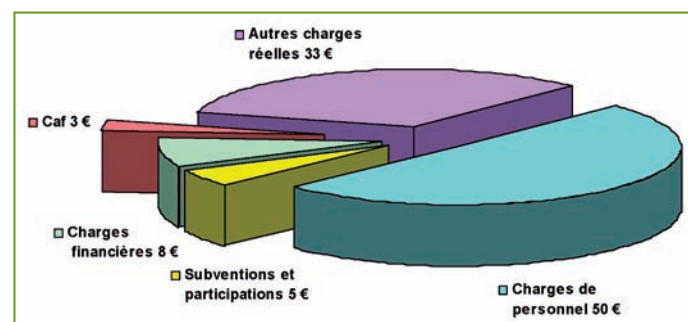


## Capacité d'autofinancement en baisse (caf)

La caf représente l'excédent du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement.

Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement et les charges réelles de l'exercice hors excédents. La caf brut 2008 a baissé de 51 % par rapport à 2007 (8 000 € contre 16 000 €). Elle ne permet donc pas, à elle seule, d'assurer le remboursement de la dette.

En 2008, avec 100 €, la commune a constitué 3 € d'autofinancement et dépensé :



## 2. INVESTISSEMENT

Les dépenses concernent des acquisitions de gros matériels, des travaux importants, des acquisitions foncières, etc. ainsi que les remboursements, en capital, des emprunts.

En dehors de subventions propres à telle ou telle opération et à l'emprunt (qui participe à l'endettement), il n'existe pas de recettes spécifiques d'investissement.

La capacité d'une commune à investir résulte uniquement dans l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement auxquels viennent s'ajouter les reliquats des exercices précédents.

En 2008, les dépenses d'investissement hors emprunts se sont élevées à 213 000 € et le remboursement du capital de la dette à 22 400 €.

Les recettes financières se chiffrent à 39 000 € et les recettes d'équipement (emprunts) à 192 500 €.

## 3. EXCEDENT DE CLOTURE

Les comptes de fonctionnement et d'investissement 2008 laissent apparaître un excédent de clôture de 30 332 €.

## 4. SITUATION DE LA DETTE

Au 1er janvier 2009, la dette de la commune s'élève à 520 000 €, tous budgets confondus, soit 1 040 € par habitant (calcul sur la base de 500 habitants).

La commune est ainsi engagée, depuis plusieurs années, dans une logique d'endettement dont il est indispensable de sortir.

Pour ce faire, des mesures « choc » seront sans doute nécessaires à court et moyen terme, par exemple :

- Diminution des charges de fonctionnement (financières et personnel)
- Augmentation des recettes de fonctionnement (fiscalité : même si cette année, aucune augmentation n'a été votée par le Conseil municipal)
- 3 années sans investissement important
- Mobilisation de l'autofinancement pour réaménager l'encours de la dette.

La municipalité est accompagnée, dans cette démarche, par un cabinet d'expertise spécialisé dans le soutien aux petites collectivités territoriales.

## PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

### BUDGET PRINCIPAL M14

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### Dépenses (247 531 €)

- Charges à caractère général : 63 084 €
- Charges de personnel : 125 044 €
- Charges financières (intérêts emprunts) : 19 981 €
- Autres charges diverses : 39 422 €

##### Recettes (255 557 €)

- Impôts et taxes : 126 412 €
  - Dotations et subventions : 73 639 €
  - Recettes diverses : 55 506 €
- Capacité d'autofinancement brute 2008 : 8 026 €  
Report N-1 : 53 362 €  
Excédent de clôture de fonctionnement : 61 388 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### Dépenses (235 357 €)

- Equipements : 212 960 €
- Financières (rbt capital dettes) : 22 397 €

##### Recettes (231 587 €)

- Equipements (emprunts) : 192 500 €
- Financières (TVA, dotations, réserves) : 39 087 €

Résultat exercice 2008 : - 3 770 €

Affectation N-1 : 88 614 €

Solde d'exécution cumulé d'investissement : 84 844 €

Restes à réaliser : - 115 900 €

Besoin de financement : 31 056 €

##### Résultat de clôture

Excédent de clôture de fonctionnement : 61 388 €

Besoin de financement section d'investissement : 31 056 € (1)

Résultat de clôture excédentaire : 30 332 € (2)

(1) à affecter en réserve au compte R1068 en recettes d'investissement sur le budget primitif 2009

(2) à reporter au compte 002 excédent de fonctionnement sur le budget primitif 2009

### BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT M49

#### SECTION D'EXPLOITATION

##### Dépenses (15 117 €)

- Dépenses réelles d'exploitation : 2 050 €
- Dépenses d'ordre d'exploitation : 13 067 €

##### Recettes (54 975 €)

- Recettes réelles d'exploitation : 50 919 €
- Recettes d'ordre d'exploitation : 4 056 €

Excédent de la section d'exploitation : 39 858 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### Dépenses (75 787 €)

- Equipements : 60 340 €
- Financières : 11 390 €
- D'ordre d'investissement : 4 057 €

##### Recettes (121 242 €)

- Equipements : 91 752 €
- Financières : 16 423 €
- D'ordre d'investissement : 13 067 €

Résultat exercice 2008 : 45 455 €

Report de la section d'investissement : - 75 735 €

Déficit de la section d'investissement : - 30 280 € (1)

Restes à réaliser : 10 576 €

Besoin de financement : - 19 704 €

##### Résultat de clôture

Excédent de la section d'exploitation : 39 858 €

Besoin de financement section d'investissement : - 19 704 € (2)

Résultat de clôture excédentaire : 20 154 € (3)

(1) à affecter au compte D001 déficit d'investissement 2008 au budget primitif 2009, dépenses d'investissement

(2) à affecter en réserves R1068 en recettes d'investissement au budget primitif 2009

(3) à reporter au compte 002 excédent de fonctionnement en recettes au budget primitif 2009

## PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2009

### BUDGET PRINCIPAL M14

Il se caractérise par la rigueur, le choix d'un désendettement accéléré, une non augmentation des taux d'imposition et la réalisation de quelques investissements prévus dans le programme de la nouvelle équipe municipale.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### Dépenses (308 867 €)

- Charges à caractère général : 84 380 €
- Charges de personnel : 123 245 €
- Charges financières (intérêts emprunts) : 17 600 €
- Autres charges diverses : 78 658 €
- Dépenses imprévues : 4 984 €

##### Recettes (330 396 €)

- Impôts et taxes : 119 585 €
- Dotations et subventions : 81 398 €
- Recettes diverses : 129 413 €

Capacité d'autofinancement brute exercice 2009 : 21 529 €

Report N-1 : 30 332 €

Excédent de clôture de fonctionnement : 51 861 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### Dépenses (321 474 €)

- Equipements : 59 674 €
- Financières (rbt capital dettes) : 21 976 €
- Reste à réaliser : 239 824 €

##### Recettes (321 474 €)

- Financières (TVA, dotations, réserves) : 60 545 €
- Reste à réaliser : 123 924 €
- Virement de la section fonctionnement : 51 861 €
- Solde d'exécution reporté : 84 844 €

##### Détail des principaux investissements prévus en 2009

- Signalétique, plaques rues et site Internet
- Informatisation du cimetière
- Dessertes forestières
- Mise en conformité salle des fêtes, secrétariat et bureau Maire
- Réparation mur mitoyen avec Mr Segond
- Matériel pour personnel technique

### BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT M49

#### SECTION D'EXPLOITATION

##### Dépenses (53 126 €)

- Charges à caractère général : 2 250 €
- Charges de personnel : 7 000 €
- Charges financières (intérêts emprunts) : 1 389 €
- Charges exceptionnelles : 1 000 €
- Dépenses imprévues : 9 030 €
- Dépenses d'ordre d'exploitation : 32 457 €

##### Recettes (53 126 €)

- Ventes de prestations : 28 210 €
- D'ordre d'exploitation : 762 €
- Excédent reporté : 20 154 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### Dépenses (91 131 €)

- Equipements : 40 907 €
- Financières : 15 182 €
- D'ordre d'investissement : 4 762 €
- Solde d'exécution négatif reporté : 30 280 €

##### Recettes (91 131 €)

- Equipements : 5 135 €
- Financières : 42 962 €
- D'ordre d'investissement : 32 457 €
- Reste à réaliser 2008 : 10 577 €

